



Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Agly

Compte-Rendu
du Comité Syndical N° 3

SEANCE DU 2 DECEMBRE 2020

Date de Convocation : 13 octobre 2020

Étaient présents : (23)

Rolande ALIBERT, Marie-Claude AUGÉARD, Béatrice BERTRAND, Claude BOMPARD, Christian CASÉNOVE, Christian CASTIES, Charles CHIVILO, Roger FERRER, Marjorie GONZALES, Patrick MARCOTTE, Cécile MARGAIL, Jean-Marie MAROT, Théophile MARTINEZ, Jonathan OAKES, Cédrik PANIS, Marc PETIT, Jean PUGINIER, Henri SCHMITT, Pierre-Jean SCHRECK, Joseph SIRACH, Jean-Philippe STRUILLLOU, Geoffrey TORRALBA, Sébastien TORREILLES.

Étaient absents ayant donné procuration :

Philippe CAMPS donnant pouvoir à Théophile MARTINEZ

Étaient absents excusés :

Toussainte CALABRESE, Joëlle ESTELA METOIS, Aaron-Lee GRIMSTONE, Yves PELLET.

Monsieur **Théophile MARTINEZ**, Président, constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte à 18h.

Le Comité désigne Monsieur **Charles CHIVILO** pour secrétaire de séance.

Monsieur **Théophile MARTINEZ** installe **M. Patrick MARCOTTE** comme membre titulaire du Comité Syndical remplaçant de M. **Joël LEVASSEUR** devenant membre suppléant du Comité Syndical.

Monsieur **Théophile MARTINEZ** présente les décisions prises depuis la dernière séance dans le cadre de ses délégations :

- ❖ Renouvellement du contrat de travail de Madame Lucie JAMELIN, animatrice captage prioritaire, pour une durée de deux ans dans le cadre d'une convention de mandat avec PMM, Agly-Fenouillèdes et la Mairie de Bélesta,
- ❖ Signature du CDD avec Monsieur Tristan VALLEJO, garde digues et cours d'eau, pour une durée d'un an renouvelable,
- ❖ Attribution d'une prestation à ISL ingénierie pour l'étude des capacités d'écoulement du couloir endigué de l'Agly maritime pour un montant de 39 000 € HT,
- ❖ Signature de 3 devis pour la réalisation de travaux ponctuels :
 - entreprise A.R.F sur les communes de Padern et Paziols pour 4 200 € HT
 - entreprise Actiforest sur les communes Latour-de-France et Planèzes pour 800 €HT
 - entreprise Actiforest sur les communes de Massac et Dernacueillette pour 800 €HT

Le Président présente l'ordre du jour de la séance :

AFFAIRE N°1 : Adoption du compte-rendu du comité syndical du 14 octobre 2020

AFFAIRES N°2 à N°6: Demandes de subvention pour les postes du SMBVA en 2021

AFFAIRE N°7 : Délégations au Président pour les demandes de subventions

AFFAIRE N°1 : ADMINISTRATION GENERALE - Adoption du compte-rendu du comité syndical du 14 octobre 2020

Le Président donne lecture du projet de compte-rendu de séance du 14 octobre 2020.

En l'absence de remarque, le comité syndical adopte à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 14 octobre 2020.

En marge de cette affaire, Monsieur **Jonathan OAKES** regrette que les communes du Verdoube ne soient pas représentées au bureau du SMBVA, notamment suite à l'intégration du Syndicat du Verdoube au SMBVA.

Monsieur **Théophile MARTINEZ** rappelle que la composition du bureau est définie par les statuts du syndicat. Chaque EPCI membre du syndicat a proposé ses représentants au bureau avant proposition de vote en comité syndical.

Monsieur **Charles CHIVILO** invite les représentants de ces communes à se rapprocher des EPCI concernés afin d'évoquer une modification de leurs représentants.

Monsieur **Marc PETIT** indique que ce sujet a bien été discuté dans les instances de la Communauté de Communes Corbières Salanque Méditerranée et regrette que les représentants de ces communes ne se soient pas présentés lors de la séance de désignation des membres du bureau.

D'autre part Monsieur **Théophile MARTINEZ** rappelle que Monsieur **Aaron-Lee GRIMSTONE** est un membre du bureau et maire de la commune de Dernacueillette.

AFFAIRE N°2 : PERSONNEL – Financement du poste de Directeur/Animateur pour l'année 2021

Théophile MARTINEZ propose au comité syndical de l'autoriser à solliciter l'obtention des subventions liées à ce poste pour l'année 2021 tel que présenté, à effectuer toute autre demande ou toute demande modificative selon les évolutions éventuelles des modalités d'intervention des partenaires financiers et d'inscrire les dépenses et recettes au budget du syndicat.

Le comité syndical décide à l'unanimité la demande de financement pour ce poste en 2021.

AFFAIRE N°3 : PERSONNEL – Financement du poste de Technicienne de rivière pour l'année 2021

Théophile MARTINEZ propose au comité syndical de l'autoriser à solliciter l'obtention des subventions liées à ce poste pour l'année 2021 tel que présenté, à effectuer toute autre demande ou toute demande modificative selon les évolutions éventuelles des modalités d'intervention des partenaires financiers et d'inscrire les dépenses et recettes au budget du syndicat.

Le comité syndical décide à l'unanimité la demande de financement pour ce poste en 2021.

AFFAIRE N°4 : PERSONNEL – Financement du poste de chargée de mission ressource en eau pour l'année 2021

Théophile MARTINEZ propose au comité syndical de l'autoriser à solliciter l'obtention des subventions liées à ce poste pour l'année 2021 tel que présenté, à effectuer toute autre demande ou toute demande modificative selon les évolutions éventuelles des modalités d'intervention des partenaires financiers et d'inscrire les dépenses et recettes au budget du syndicat.

Le comité syndical décide à l'unanimité la demande de financement pour ce poste en 2021.

AFFAIRE N°5 : PERSONNEL – Financement du poste de chargé de mission Prévention des inondations pour l'année 2021

Théophile MARTINEZ propose au comité syndical de l'autoriser à solliciter l'obtention des subventions liées à ce poste pour l'année 2021 tel que présenté, à effectuer toute autre demande ou toute demande modificative selon les évolutions éventuelles des modalités d'intervention des partenaires financiers et d'inscrire les dépenses et recettes au budget du syndicat.

Le comité syndical décide à l'unanimité la demande de financement pour ce poste en 2021.

AFFAIRE N°6 : PERSONNEL – Financement du poste de chargé de mission Systèmes d'endiguements

Théophile MARTINEZ propose au comité syndical de l'autoriser à solliciter l'obtention des subventions liées à ce poste pour la période 2018-2021 tel que présenté, à effectuer toute autre demande ou toute demande modificative selon les évolutions éventuelles des modalités d'intervention des partenaires financiers et d'inscrire les dépenses et recettes au budget du syndicat.

Le comité syndical décide à l'unanimité la demande de financement pour ce poste en 2021.

AFFAIRE N°7 : ADMINISTRATION GENERALE – Délégations au Président

Monsieur **Théophile MARTINEZ** expose l'utilité de permettre au Président au syndicat de solliciter rapidement toute subvention possible pour les actions menées par le syndicat ;

Il est proposé d'ajouter une délégation au Président rédigée comme suit :

k. Prendre toute décision relative aux demandes de subvention pour le financement des actions portées par le Syndicat et les demandes de versement ;

Le comité syndical décide à l'unanimité l'ajout d'une délégation du comité syndical au Président tel que présentée et précise que les termes de la délibération n°2020-27 restent inchangés.

QUESTIONS DIVERSES

Une présentation des travaux effectués sur les cours d'eau est proposée aux membres du comité syndical.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.

Le Président



Théophile MARTINEZ



Le secrétaire de séance



Charles CHIVILO